# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 17 mars 2016 2.1

### FINANCES

**APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2016**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

Le budget primitif de 2016 concerne le budget général et le budget annexe des Rives du Combray.

**1. Budget général**

La section de ***fonctionnement*** s'équilibre à 11 625 025,00 €.

En *dépenses*, on trouve les charges de personnel (44,88 %), les charges à caractère général (23,94 %), l'autofinancement (16,79 %), les autres charges de gestion (7,26 %), une opération d'ordre de transfert entre sections (5,32 %), les charges financières (1,79 %) et les charges exceptionnelles et dépenses imprévues (0,01 %).

En *recettes*, les impôts et le reversement de fiscalité représentent 75,41 %, les subventions, dotations et participations 11,20 %, les travaux en régie 8,88 %, les produits domaniaux et de gestion courante 3,28 % et les recettes diverses 1,24 %.

En ce qui concerne la section d'***investissement***, elle est équilibrée, en intégrant les reports 2015, à 7 130 759,74 €.

En *dépenses*, on trouve le déficit 2015 (29,12 %), la voirie et l'environnement (24,74 %), les bâtiments (19,08 %), les mouvements financiers (14,09 %), l'aménagement urbain et les études (7,98 %), le matériel, le mobilier et les véhicules (4,91 %) et les réserves foncières (0,09 %).

En *recettes*, l'affectation du résultat représente 43,25 %, le virement à la section de fonctionnement 27,82 %, l'emprunt 11,40 %, la dotation aux amortissements (opération d'ordre) 8,81 %, le FCTVA et la TLE 6,27% et les subventions, fonds divers et cessions 2,45 %.

Les principales opérations prévues en investissement concernent notamment :

- le dojo au complexe sportif Léo Lagrange

- l'aménagement de l'hôtel de ville

- la réfection de classes à l'école du Pontet

- la réfection de la cuisine et des loges à la salle du Grand Marais

- des travaux d'accessibilité dans des bâtiments communaux

- la route de Saint-Romain

- les aménagements urbains (Pontet 2010, ZAC des Canaux, Boulevard Ouest).

**2. Budget annexe des Rives du Combray**

Ce budget regroupe les opérations d'aménagement de ce quartier.

La section de fonctionnement est équilibrée à 99,60 € et la section d'investissement à 216 271,00 €

Appelé à se prononcer, le conseil municipal approuve à la majorité absolue (26 voix pour et 7 voix contre (S. Lacote, A. Riccetti, R. Mucyo, G. Largeron, M. Laroche-Szymczak, G. Constant, P. Rivoire) ) le budget primitif de 2016 (budget général).

Le budget annexe des Rives du Combray est adopté à l'unanimité.